

Le congé formation : une aide à la formation pour les exploitants agricoles en difficultés économiques

Nature du dispositif : Le **congé de formation** est un dispositif d'aide à la formation destiné à accompagner la reconversion des agriculteurs en difficulté pour lesquels l'exploitation n'est plus viable économiquement.

Échéance en vigueur : Permanent (loi d'orientation agricole de 2006) ; depuis 2016, le congé de formation s'inscrit dans la mise en œuvre de l'aide à la réinsertion professionnelle portée par le Ministère en charge de l'Agriculture, Pôle emploi et VIVEA (fond d'assurance formation des non-salariés agricoles).

1. Quel est l'objectif de la mesure ?

L'objectif est d'accompagner, vers une **reconversion professionnelle hors du secteur agricole**, les exploitants agricoles en situation de difficultés qui doivent quitter leur métier pour des raisons économiques. Le dispositif permet une prise en charge financière des formations par VIVEA.

Les actions de formation soutenues au titre de cette mesure permettent notamment de réaliser un bilan de compétences, d'être accompagné dans une démarche de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), de suivre une formation permettant de se reconverter ou d'accéder à une nouvelle qualification, en dehors du secteur non-salarié agricole.

La formation d'un minimum de 35 heures (consécutives ou non) est professionnalisante. Elle répond aux conditions réglementaires et à la priorité thématique de formation « Évolution des parcours professionnels et qualification » du comité régional VIVEA compétent.

2. Qui sont les bénéficiaires éligibles ?

Le dispositif est ouvert aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (ou associés exploitant) à titre principal.

3. Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Cessation de l'activité agricole : l'exploitation doit être jugée « inapte au redressement » par le préfet après avis de la Commission Départementale de l'Orientation Agricole (CDOA) ou par le Tribunal de Grande Instance (TGI) dans le cadre d'une procédure collective de liquidation judiciaire.

Versement de la contribution « formation » à VIVEA : Le chef d'exploitation demandeur d'un congé formation est contributeur VIVEA ; Il ne peut pas être à la retraite.

4. Quel est le montant de l'aide ?

Le chef d'exploitation en difficulté dispose de 2 500 € de prise en charge pour se former à compter de sa cessation d'activité et ce jusqu'au 31 décembre de l'année.

Dans certaines régions, un revenu d'accompagnement peut-être proposé au bénéficiaire du congé de formation.

5. Comment bénéficiaire de l'aide ?

Le demandeur doit prendre contact avec la délégation VIVEA la plus proche pour en savoir plus sur cette mesure et connaître les organismes qui pourront l'aider dans la construction de son parcours.

L'organisme de formation qui met en place la formation engage les démarches nécessaires auprès de VIVEA : il adresse une copie de la décision justifiant l'inaptitude au redressement de l'exploitation **avant de déposer la demande de financement du congé de formation** à VIVEA.

6. Liens utiles

<https://www.vivea.fr/choisir-une-formation/>

<https://www.vivea.fr/chefs-dentreprise-et-collaborateurs/public-et-droits/>

<https://www.vivea.fr/chefs-dentreprise-et-collaborateurs/faq/>

Structures à contacter : Délégations régionales VIVEA

	NORD-OUEST	EST	SUD-EST	SUD	OUEST	
Délégué(e)s	Marina Rigny 06 77 80 40 94	Catherine Carry 06 88 83 85 42	Damien Jacquemont 06 77 80 31 35	Véronique Laporte 06 82 66 43 80	Daniel Bled 06 73 00 80 42	
Assistants	Katy Astier Justine Bonnard	Nathalie Bonnamy Florine Ducret	Catherine Banhegyi Christèle Pecquet	Virginie Combes Nathalie Cirla-Courtade / Efa Barraillé	Véronique Durand Delphine Le Gall Magalie Lecointre Julie Gendron	
Adresses	516 rue St Fuscien 80000 AMIENS T : 03 22 33 35 60 F : 03 22 33 35 61 contactnordouest@vivea.fr	12 rue de Franche-Comté Valparc – Espace Valentin Est 25480 ECOLE VALENTIN T : 03 81 47 47 41 F : 03 81 47 47 42 contactest@vivea.fr	Agrapôle 23 rue Jean Baldassini 69364 LYON CEDEX 07 T : 04 37 65 14 05 F : 04 37 65 14 06 contactsudest@vivea.fr	Innopolis B 414 rue de la découverte 31670 LABEGE T : 05 61 00 31 90 F : 05 61 00 31 91 contactsud@vivea.fr	9 rue André Brouard 49100 ANGERS T : 02 41 21 11 34 F : 02 41 21 11 35 contactouest@vivea.fr	
Conseillers et conseillères VIVEA	Benoît Buisine 06 75 66 49 17 Aisne / Oise Somme Lysiane Boudenne 06 75 66 49 18 Nord Pas de Calais Julie Pernel 06 07 71 27 15 Eure Seine Maritime Seine et Marne Ile de France Hélène Stephan 06 75 66 49 23 Calvados Manche Orne	Olivia Jeudy 06 75 66 48 80 Meurthe et Moselle Meuse Moselle Michel Corbin 06 75 66 49 11 Bas-Rhin / Haut-Rhin Haute-Saône Territoire de Belfort Vosges Sylvie Humblot 06 77 15 55 93 Côte d'Or / Doubs Jura Delphine Cuvillier 06 77 80 31 42 Nièvre Saône et Loire Yonne Guadeloupe / Martinique Marie Laumonier 06 77 80 40 95 Ardennes Aube / Marne / Haute-Marne	Estelle Bernard 06 08 53 91 07 Ardèche / Drôme Isère Nicolas Marko 06 76 97 57 85 Ain / Savoie / Haute Savoie Sandrine Page 06 77 80 31 39 Bouches du Rhône Vaucluse Alpes de Haute-Provence Guitty Pichard 06 72 01 48 31 Loire / Rhône Haute-Loire Florence Giraud 06.75 66 48 89 Hautes-Alpes Alpes Maritimes Var / Corse Franck Pradel 06 77 15 55 95 Allier / Puy de Dôme / Cantal	Marc Aquillon 06 72 01 48 18 Hérault / Gard / Lozère Pyrénées Orientales Jérôme Carrié 06 07 89 74 52 Aude / Haute-Garonne Hautes-Pyrénées Réunion Mayotte Jean-Marc Lacasa 06 70 75 00 35 Landes / Lot et Garonne Pyrénées Atlantiques Adélaïde Haya 06 80 26 28 22 Ariège / Gers Tarn et Garonne	Jean-Claude Issaly 06 75 66 48 62 Aveyron / Tarn / Lot Pascal Massou 06 73 69 02 39 Gironde / Dordogne Valérie Lopez 06 73 69 03 06 Creuse / Haute-Vienne Corrèze Catherine Vige 06 77 80 40 93 Charente / Charente Maritime / Deux-Sèvres Vienne	Sophie Coomans 06 75 66 49 39 Loire Atlantique Vendée Maine et Loire Christelle Joffroy 06 77 80 31 36 Eure et Loire Loir et Cher Loiret / Sarthe Cécile Delin 06 77 80 31 38 Cotes d'Armor / Finistère Mayenne Véronique Montabrie 06 75 66 49 45 Ile et Vilaine / Morbihan Guyane Julien Tuesta 06 07 71 26 35 Cher / Indre / Indre et Loire